



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2023**

**(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)**

**Présidence de Sylvie Vielle, 1<sup>ère</sup> vice-présidente**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 février 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

**Étaient présents**

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 11), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 17), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 07), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

**Étaient représentés**

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Éric Paris, Antoine Caplan a donné pouvoir à Patrice Morin (jusqu'à 18 h 16), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

**Était absent ou excusé**

Julien Brocaïl, membre du bureau.

**030/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ABEILLES MAYENNAISES – ANNÉE 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**031/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSANS 53 – ANNÉE 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**032/2023 – CONVENTION DE REPRISE DE MATÉRIAUX EN DÉCHÈTERIES**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**033/2023 – BATEAU-LAVOIR SAINT-YVES – TRAVAUX D'URGENCE POUR CONSERVATION – DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**034/2023 – FESTIVAL "LES ESTIVALES AGGLO" DU 14 JUILLET AU 25 AOÛT 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Olivier Barré).

**035/2023 – ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU PAYS DE LAVAL ET DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire ayant voté contre (Fabien Robin).

**036/2023 – PLATEAU MÉDICO SPORTIF – COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA MAYENNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**037/2023 – SUBVENTION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COMMUNES (FAESC) – DEMANDE SUBVENTION COMMUNE CHANGÉ – TRAVAUX PISTE BMX**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**038/2023 – FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2023 (FAES) – AFFECTATION 2023 – NOUVELLES DEMANDES**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**039/2023 – FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAÎNEMENTS MUR ESCALADE – DEMANDE DE L'ASSOCIATION GRIMPER EN AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (GRAL) 53**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**040/2023 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À MÉDUANE HABITAT – PRÊT POUR LA RÉHABILITATION DE 50 LOGEMENTS SIS 10, 12, 14 RUE DES LAURIERS À L'HUISSERIE**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrice Morin, Sylvie Vielle et Bruno Bertier, en leur qualité d'administrateurs de Méduane Habitat ont quitté la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

**041/2023 – CONVENTION QUADRIENNALE 2023-2026 ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LAVAL ÉCONOMIE ENCADRANT LES ACTIONS CONFIEES À L'AGENCE – SUBVENTION 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nicole Bouillon, en sa qualité de présidente, Bruno Bertier, Jérôme Allaire, Sylvie Vielle, Isabelle Fougeray, Christian Lefort et Olivier Barré, en leur qualité d'administrateurs de Laval Économie, ont quitté la séance et n'ont donc pas pris part au vote, comme Antoine Caplan, Jean-Pierre Thiot, Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson via leurs mandataires.

**042/2023 – MISSION LOCALE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bernard Bourgeois, Nicole Bouillon et Christian Lefort en leur qualité de représentants de la Mission Locale, ont quitté la séance et n'ont donc pas pris part au vote, comme Gwénaél Poisson et Jean-Pierre Thiot via leurs mandataires.

**043/2023 – PROGRAMMATION PLIE 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**044/2023 – ESPACE FRANCE SERVICES LAVAL AGGLOMÉRATION – LOIRON – CONVENTION DE PARTENARIAT CIDFF 2022**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**045/2023 – NQT (NOS QUARTIERS ONT DU TALENT) – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**046/2023 – MFR DE SAINT-BERTHEVIN – ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**047/2023 – FONDS DE SOUTIEN 2023 AUX STRUCTURES D'INSERTION – AAA BOIS DEBOUT – AVENANT N° 10 À LA CONVENTION DU 18 JANVIER 2015**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**048/2023 – FONDS DE SOUTIEN 2023 AUX STRUCTURES D'INSERTION – ALTERNATRI 53 – AVENANT N° 13 À LA CONVENTION DU 23 AVRIL 2010**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**049/2023 – FONDS DE SOUTIEN 2023 AUX STRUCTURES D'INSERTION – ASSOCIATION MAYON COURT – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 13 SEPTEMBRE 2021**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**050/2023 – RÉSEAU CHEMINS DE RANDONNÉES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE –  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉES  
PÉDESTRES**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**051/2023 – CHANGÉ – ZA LA FONTERIE – VENTE D'UN TERRAIN COMPLÉMENTAIRE  
À LA SAS HOLGAS – SONIA LOCHARD**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**052/2023 – SPONSORING POUR L'ORGANISATION DU GALA 20 ANS DE L'ESTACA  
PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE COMITÉ ÉVÈNEMENTIEL ESTACA**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Fabien Robin). Éric Paris en sa qualité de représentant au conseil d'établissement de l'ESTACA a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

**053/2023 – CONTRAT DE VILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA GRANDE SURFACE  
DANS LE CADRE DU PROJET PLURIANNUELLE DE CRÉATION D'UNE COMÉDIE MUSICALE**

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Affiché le 17 février 2023

**Le Directeur général des services**



**Fabrice Martinez**

